

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **5 mai 2014**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Robert Bélisle, Douglas Beard, Simon Lauzière, Christian Girardin, Maxime Proulx et Jean-François De Plaen.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Thérèse Francoeur.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-05-109

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR
5 MAI 2014, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2014**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 et 2014
 - 5.2 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'avril 2014
 - 5.3 FQM : tournée des régions
 - 5.4 Réseau Biblio : assemblée annuelle 2014
 - 5.5 Journal Les Actualités : publicité 50^e anniversaire
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement N° 552-2 abrogeant le règlement N° 552-1 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières)
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Domaines : entretien des voies par tolérance
 - 7.2 Entretien ménager salle Eugène-Caillé
 - 7.3 Local de friandises et breuvages au terrain de balle
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Desjardins : convention service de perception des comptes
 - 8.2 MRC Drummond : vidange systématique des boues de fosses septiques
 - 8.3 Demande citoyens : rechargement rue Fortier
 - 8.4 Demande citoyen : réfection trottoir
 - 8.5 Bureau de poste
 - 8.6 Vente de garage
9. **DIVERS**
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 10.1 Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 10.2 Rapport formation sur l'éthique et la déontologie
11. **RAPPORTS DES ÉLUS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2014

2014-05-110

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 8 avril 2014 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2013 ET 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 et 2014. Un exemplaire de cet état est remis aux conseillers.

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AVRIL 2014

2014-05-111 Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2014, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>98 649,09 \$</u>
Taxes	21 795,25 \$
Protection incendie	8 924,30 \$
Permis et dérogation	330,00 \$
Versement subvention bibliothèque MCCCCF et FCCQ	64 661,28 \$
Entente préventionniste – St-Lucien	1 872,69 \$
Autres revenus	1 065,57 \$
<u>Dépenses</u>	<u>76 329,31 \$</u>
Rémunération régulière	13 154,02 \$
Rémunération incendie	3 569,79 \$
Factures déjà payées	5 302,99 \$
Factures à payer	54 302,51 \$

Adoptée.

5.3 FQM : TOURNÉE DES RÉGIONS

Reporté au mois prochain.

5.4 RÉSEAU BIBLIO : ASSEMBLÉE ANNUELLE 2014

2014-05-112 Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'élu répondant de la bibliothèque, Robert Bélisle, à participer à l'assemblée annuelle 2014 du réseau Biblio CQLM à Yamachiche le 6 juin 2014.

QUE la Municipalité paie les frais de déplacement au tarif en vigueur.

Adoptée.

5.5 JOURNAL LES ACTUALITÉS : PUBLICITÉ 50^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE le journal Les Actualités n'est pas distribué sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-113 Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller ROBERT BELISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas prendre de publicité dans le cahier spécial 50^e anniversaire de Cascades.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 552-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 552-1 CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIÈRES ET SABLIERES)

CONSIDÉRANT QU'un exemplaire du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-114

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement N° 552-2 abrogeant le règlement N° 552-1 soit adopté sans aucune modification.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT N° 552-2

RÈGLEMENT N° 552-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 552-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 552 CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIÈRES ET SABLIERES)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les fréquences des déclarations des exploitants d'une carrière ou d'une sablière afin d'en assurer un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 3 février 2014 par le conseiller MAXIME PROULX;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – FRÉQUENCE DES DÉCLARATIONS DES EXPLOITANTS D'UNE CARRIÈRE OU D'UNE SABLIERE

L'article 2 du règlement N° 552-1 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«La déclaration est mensuelle et doit être transmise à la Municipalité au plus tard le vingtième (20e) jour du mois suivant la période couverte par cette déclaration.»

Soit le même texte qu'il apparaît au dernier paragraphe de l'article 8 du règlement N° 552.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 5 mai 2014.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ADOPTION
PUBLICATION

3 FÉVRIER 2014
5 MAI 2014
8 MAI 2014

Adoptée.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 DOMAINES : ENTRETIEN DES VOIES PAR TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-01-014 modifie le type de travaux d'entretien effectués pour l'hiver et l'été dans les domaines;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution prévoit qu'une demande écrite doit être transmise au bureau municipal pour toute demande d'intervention concernant l'entretien des rues dans les domaines, visant à les maintenir carrossables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier cette obligation puisque le délai entre la demande et la décision du conseil peut prendre plus d'un mois;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-115

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller ROBERT BELISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2014-01-014.

Que les résolutions 2010-12-270, 2010-12-271, 2010-12-272 et 2010-12-273 soient modifiées en remplaçant les paragraphes suivants dans chacune des résolutions :

«Qu'aux fins de la présente résolution, l'entretien d'hiver de ces chemins et rues consiste aux activités de déneigement, alors que leur entretien d'été comprend le nivelage (maximum 2 fois par année).»

par :

Qu'aux fins de la présente résolution, l'entretien d'hiver de ces chemins et rues consiste aux activités de déneigement, alors que leur entretien d'été comprend le nivelage, l'épandage de calcium et diverses réparations pour maintenir la chaussée carrossable (lieu où les véhicules peuvent circuler).

Que toutes demandes d'intervention, autre que celles mentionnées ci-dessus, devront être transmises par écrit au bureau municipal et elles seront étudiées par les membres du conseil en tenant compte de la faisabilité des travaux demandés et des possibilités financières de la Municipalité.

Adoptée.

7.2 ENTRETIEN MÉNAGER SALLE EUGÈNE-CAILLÉ

2014-05-116

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la candidature de M^{me} Hélène Bouchard soit retenue pour le poste de préposée à l'entretien ménager du centre Eugène-Caillé.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 6 mai 2014.

QUE sa période de probation prenne fin le 3 novembre 2014.

QUE l'entente individuelle conclue avec Mme Bouchard concernant ses conditions de travail pour l'année 2014 soit versée dans son dossier personnel d'employée.

Adoptée.

7.3 LOCAL DE FRIANDISES ET BREUVAGES AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE la personne qui était en charge du local de friandises et de breuvages non alcoolisés au terrain de balle n'est pas disponible pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-117

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de distribuer à chaque adresse civique du territoire de la Municipalité un communiqué à l'effet que la Municipalité recherche une personne intéressée à prendre en charge le local de friandises et de breuvages non alcoolisés situé au terrain de balle.

QU'un coût de 200 \$ soit demandé afin de couvrir les frais d'électricité et d'entretien du local.

QUE les personnes intéressées devront faire parvenir le formulaire dûment complété au plus tard le 22 mai 2014 à la directrice générale.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DESJARDINS : CONVENTION SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES

2014-05-118

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer la convention de service de perception de comptes avec la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond.

Adoptée.

8.2 MRC DRUMMOND : VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond veut connaître l'opinion des municipalités sur la possibilité de procéder à nouveau à un appel d'offres en commun pour la vidange systématique des boues de fosses septiques à partir de 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-119

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne désire pas participer à l'appel d'offres en commun pour la vidange systématique des boues de fosses septiques à partir de 2015.

Adoptée.

8.3 DEMANDE CITOYENS : RECHARGEMENT RUE FORTIER

CONSIDÉRANT la demande de citoyen à l'effet d'effectuer le rechargement de la rue Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas prévu de sommes au budget 2014 pour effectuer de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-120

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas répondre favorablement à la présente demande.

Adoptée.

8.4 DEMANDE DE CITOYEN : RÉFECTION TROTTOIR

CONSIDÉRANT la demande de citoyen à l'effet d'effectuer la réfection d'une partie du trottoir sur la route 243;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas prévu de sommes au budget 2014 pour effectuer de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est présentement en étude pour demander des subventions;

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-121 Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'analyser cette demande de travaux lors de la préparation des demandes de subventions et lors de la préparation du budget 2015.

Adoptée.

8.5 BUREAU DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une correspondance l'informant d'une possible fermeture du bureau de poste de Saint-Félix-de-Kingsey les samedis;

CONSIDÉRANT QUE même si la clientèle est plutôt restreinte les samedis, ce service est essentiel pour les gens qui travaillent à l'extérieur de la Municipalité, puisque ces derniers n'ont pas accès au bureau de poste sur semaine;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du bureau de poste le samedi privera certains citoyens de récupérer leur courrier (colis, courrier recommandé, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

2014-05-122 Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Postes Canada, zone locale des Cantons de l'Est, que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est en parfait désaccord avec la décision de fermeture du bureau de poste de Saint-Félix-de-Kingsey les samedis.

Qu'à défaut de fermer le service de poste le samedi matin, il serait approprié que les citoyens puissent avoir accès à leurs casiers postaux.

Adoptée.

8.6 VENTE DE GARAGE

2014-05-123 Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une vente de garage les 21 et 22 juin 2014 sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

QUE pour participer à la vente de garage, l'achat d'un permis ne sera pas requis.

QUE la Municipalité mettra à la disposition des citoyens le stationnement du centre Eugène-Caillé ainsi que la patinoire pour qu'ils puissent s'y installer.

Adoptée.

9. DIVERS

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

10.2 RAPPORT FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la copie du certificat de réussite de la formation « Développer le comportement éthique » de la mairesse, THÉRÈSE FRANCOEUR, et des conseillers ROBERT BELISLE, SIMON LAUZIERE, CHRISTIAN GIRARDIN ET JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN.

11. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2014-05-124

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 05.

Adoptée.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.